
COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL ST ANDRE DE BOEGE

Du 25 avril 2026 à 10 h 00

Membres présents : Detraz Laurent, Hominal Francis, Gaillard Laurent, Von Arx-Dupraz Chantal, Julienne Marcel, Bosson Hervé, Angelloz-Nicoud Léa, Bosson Steeve, Bouvet Lydie, Chardon Fabienne, Janicke Johan, Persigny Jérôme, Roman Nancy.

Membres excusés : Bisetti Mélodie (a donné pouvoir à Hominal Francis), Saillet Elodie (a donné pouvoir à Persigny Jérôme)

Membre absent : //

Secrétaire de séance : Janicke Johan

Urbanisme

Demandes d'urbanisme

- DP FRANCAZ Christophe, 535 route de Chez le Cadet.
 - o Marcel Julienne sort de la salle étant riverain et concerné par cette demande.
 - o Pose d'une clôture de 2 mètres sur toute la longueur du chemin. Demande de pièces complémentaires : visuel de la clôture et demande de dérogation pour autoriser la hauteur de la clôture. Le pétitionnaire souhaite acquérir quelques mètres appartenant à la commune. La demande est refusée à cause de la visibilité.
- DP ROUAUD Daniel, 1970 route de Ludran, remplacer la clôture actuelle par un grillage d'un mètre de hauteur. Avis favorable.
- DP GAEC le Plâne, 1938 route Santadrionne.
 - o Laurent Gaillard quitte la salle étant concerné par ce projet.
 - o Pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment agricole. Avis favorable.
- DP GERMANANGUE Margaux, 1900 route de Saint André. Modification façades et terrasse. Avis favorable.
- PC JOSS pneus, 25 impasse de Chez Melin, création d'un local fermé pour stockage de matériel. L'architecte conseil a donné un avis favorable. Avis favorable par le conseil.
- Projet rénovation maison SAUTHIER Anthony, 155 impasse des Meulières et changement de destination de la remise. Une expertise hydrogéologique a été faite pour le raccordement individuel de l'assainissement avec rejet dans un cours d'eau permanent, dans un fossé ou par infiltration. Les règles du SRB ont été assouplies. Le rejet dans le cours d'eau est validé.

Contentieux :

PC refusé ANDREOLI Thomas, lieu-dit « Le Bosson ». Le Maire a été reçu par les gendarmes sur ordre du procureur de la République. La construction de l'abri pour chevaux a été construite malgré le refus. Les terrains sont situés en zone rouge du PPR, aucune construction n'est possible. Nous attendons la réponse du procureur pour la suite à donner.

Vote des taxes d'imposition 2026

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes d'imposition 2026, vote à l'unanimité soit :

- Taxe foncière sur le bâti 21.83 %
- Taxe foncière sur le non bâti 38.55 %
- Taxe d'habitation 10.79 %.

Vote du CFU 2025

Le Maire doit sortir de la salle pour le vote du compte financier unique.

Monsieur Bosson Hervé, 1^{er} adjoint a présenté le CFU qui a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

Après avoir examiné le CFU statuant sur l'affectation du résultat, le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement sur le budget primitif 2026, à savoir 269 998.14 €.

Vote du budget primitif 2026

Le Maire présente le budget primitif et demande au conseil de se prononcer. Après délibération, le budget est voté à l'unanimité, soit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 737 809.80 €

Dépenses et recettes d'investissement : 818 394.74 €

Désignation d'un référent déontologue

Depuis le 1^{er} juin 2023, les collectivités doivent désigner un référent déontologue. Il est l'interlocuteur extérieur mis à la disposition des élus pour les accompagner dans l'exercice de leur mandat. Son rôle est préventif et consultatif. L'association des maires proposent deux référents déontologues : Mr Viout Jean-Olivier, substitut du procureur puis procureur et Mr Bailleul David, professeur et spécialiste dans le droit. Après discussion et vote, Mr Viout : 10 voix, Mr Bailleul : 5 voix. Mr Viout Jean Olivier, est désigné référent déontologue pour St André.

Devis

- Panneau affichage pour installer contre la façade de la mairie : 2 vitrines de 1.35 x 1.00 même couleur que les menuiseries de la mairie. Devis entreprise Vachoux : 1125 € HT. Devis accepté.
- Terrain Curseille appartenant à la commune : relevé des lieux, projet division de la parcelle en 2 lots, bornage, dépôt d'une déclaration préalable. Devis Arpent'alp : 3000 € TTC. Devis accepté.

Désignation des délégués syndicats

Des délégués doivent être désignés dans plusieurs syndicats.

- SRB Marcel Julienne titulaire et Chantal von Arx-Dupraz suppléante.
- SCOT Laurent Detraz titulaire et Mélodie Bisetti suppléante.
- Communes forestières Hervé Bosson titulaire, Jérôme Persigny et Johan Janicke suppléants.
- SYANE Steeve Bosson

Désignation des délégués CCVV

Des délégués doivent également être désignés au sein de la communauté de communes de la vallée verte.

- Travaux accessibilité bâtiments ?
- Ecole maternelle Fabienne Chardon Chantal von Arx-Dupraz
- Déchets environnement Hervé Bosson
- Soutien à la vie associative, locale et culturelle Jérôme Persigny, Nancy Roman.
- Communication Vincent Letondal maire d'Habère Poche titulaire et Léa Angelloz-Nicoud suppléante.
- Commission appel d'offre Laurent Detraz titulaire.
- Commission délégation services publics Laurent Detraz titulaire.
- Convention territoriale et globale à suivre
- SM3A Marcel Julienne.

Commissions municipales

Commissions municipales mises en place :

- Fleurissement Elodie Sallet, Fabienne Chardon, Nancy Roman, Chantal von Arx-Dupraz.
- Santadrienne Chantal von Arx-Dupraz, Francis Hominal, Nancy Roman, Laurent Detraz, Laurent Gaillard, Léa Angelloz-Nicoud.

Commissions à mettre en place lors d'une prochaine réunion de conseil :

- Service incendie avec Marcel Julienne.
- Constituer un conseil des jeunes avec Johan Janicke.

Infos diverses

Organisation de la cérémonie et de l'intendance du 8 mai.

Steeve souligne le problème causé par la renouée du Japon à Curseille.

Johan rend compte des échanges qu'il a eus avec les habitants de Ludran au sujet du stockage des tuiles sur une parcelle de la commune. Laurent Detraz s'occupe d'en parler à Guy Ruhin.

Le secrétaire de séance, Johan Janicke

Le Maire, Laurent Detraz